Les fondements des assurances de choses (non-vie)

OBJECTIFS

L'objectif de ce recyclage est de pouvoir déterminer, comprendre et appliquer les fondements :

- juridiques des assurances de choses et de l'assurances Incendie - Risque simples ;
- techniques (intérêt, objet et garanties) des assurances :
  - pertes d'exploitations / chômage commercial ;
  - des assurances techniques : bris de machines, montage et essais, tous risques électroniques et chantiers.

RESUME

Catégorie:

- Assurances

Niveau:

Avancé

Type de formation:

E-learning - étude à distance

Prix:

- Membre: € 185.00
- Non-membre: € 210.00
- Partner BZB: € 185.00
- Incompany: sur mesure, prix à la demande

Heures de recyclage:

- Assurances: **14h** spécifique au secteur

PUBLIC

La formation est principalement destinée aux personnes :

- qui occupent une fonction réglementée dans la distribution d'assurances Non-Vie, en particulier les personnes :
  - en contact avec le public qui souhaitent élargir leurs connaissances de base et, le cas échéant, se préparer à l'examen spécialisé 2.3-Assurances de choses ;
  - dispensées d'examen par leur diplôme ;
- qui ont obtenu une attestation de connaissance afin de rafraîchir et d'approfondir les connaissances acquises ;
- qui occupent une fonction autre que celle de la distribution d'assurance et souhaitent s'initier aux assurances de choses, en particulier à l'assurance incendie et les assurances techniques.

(Connaissances professionnelles requises conformément aux articles 13 et 14 de l'arrêté royal du 18 juin 2019

CONNAISSANCE PRÉ-REQUIS

Formation de niveau avancé : cette formation requiert une connaissance générale de base du sujet.

PROGRAMME

CONTENU

- **1e Partie :** Disposition de la loi du 4 avril 2014 applicables aux assurances de choses
- **2è Partie :** L'assurance incendie
  - Objet et type d'assurance
  - Législation d'application et conséquences
  - Qualité de l'assuré et intérêt d'assurance
  - Responsabilité assurables
  - Biens assurables et fixation de la valeur assurée
  - Les garanties de base, facultatives et complémentaires
  - Le règlement des sinistres
- **3è Partie :** L'assurance des pertes d'exploitation : chômage commercial
- **4è Partie :** Les assurances techniques
  - Assurance bris de machine
  - Assurance montage - essais
  - Assurance tous risques électroniques
  - Assurance tous risques chantiers
- **5è Partie :** L'assurance-crédit et caution

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée**: 14 heures
- **Nombre de pages syllabus :** +- 101 pages
- **Heures de recyclage:** Cet E-learning comprend un test en ligne composé de questions à choix multiples. La réussite du test est indispensable pour obtenir les heures de recyclage. Si vous échouez (résultat inférieur à 60 %), vous avez acquis des connaissances mais n'avez pas droit aux heures de recyclage. Nous vous recommandons donc de ne passer le test que lorsque vous êtes sûr de maîtriser la matière.

MÉTHODOLOGIE

Un **« e-learning - étude à distance »** est un auto-apprentissage à 100 %. Il s'agit d'une forme d'apprentissage dans laquelle le participant traite individuellement, à son propre rythme, du contenu d'apprentissage qui est proposé sous la forme d'un syllabus rédigé par le formateur. Celui-ci est proposée au format numérique (PDF) via la plateforme d'apprentissage MyFA, éventuellement complété par une plateforme d'exercice.

Matériel didactique :

- Syllabus
- Questions d'entraînement